



Demande de Passeports/Cartes d'identité SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

- 1 Se rendre sur le site de la ville du Plessis-Boucard
- 2 Faire une pré demande sur le site de l'ANTS (à fournir le jour du RDV) 
- 3 Prendre rendez-vous au Plessis-Boucard 
- 4 Le jour du rendez-vous, avec votre pré demande, merci de bien vouloir vous munir des documents, originaux et photocopies, suivants :

<p style="text-align: center;">CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ</p> <p>La validité de 5 ans supplémentaires n'est pas valable dans tous les pays de l'UE, mais sans justificatif de voyage ou attestation, le dossier sera rejeté.</p>	<p style="text-align: center;">PASSEPORT</p>
1^{ÈRE} DEMANDE	
<input type="checkbox"/> Un acte de naissance de moins de 3 mois (en cas de 1ère demande et/ou absence de pièce d'identité valide ou d'acquisition de la nationalité française)	
<input type="checkbox"/> 2 photos d'identité de moins de 6 mois non découpées (n'ayant jamais été utilisées pour faire un autre titre d'identité - cf normes au verso)	
<input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile au nom de l'intéressé (avis d'imposition ; facture d'eau, gaz, électricité ou téléphone; quittance de loyer - pas de documents manuscrits)	
<input type="checkbox"/> Apporter l'ancienne carte d'identité ou l'ancien passeport	
PAS DE JUSTIFICATIF DE DOMICILE À VOTRE NOM ? - FOURNIR :	
<input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile au nom de votre hébergeant + une copie de son titre d'identité	
<input type="checkbox"/> Une attestation d'hébergement signée par l'hébergeant	
RENOUVELLEMENT POUR LES PERSONNES MAJEURES	
Aucun timbre fiscal à prévoir pour la première demande ou le renouvellement d'une carte nationale d'identité (sauf en cas de perte ou de vol)	<input type="checkbox"/> Un timbre fiscal de 86€
EN CAS DE PERTE OU VOL (documents à ajouter au dossier)	
<input type="checkbox"/> Déclaration de perte ou déclaration de vol (Attention en cas de vol, merci de fournir la plainte réalisée au commissariat)	
<input type="checkbox"/> Un timbre fiscal de 25€	<input type="checkbox"/> Le timbre est dans tous les cas à fournir. Le montant est à payer en fonction de l'âge de l'intéressé.
AJOUT D'UN NOM D'USAGE ÉPOUX (document à ajouter au dossier)	
<input type="checkbox"/> Un acte de mariage ou un acte de naissance mis à jour (moins de 3 mois)	
CONSERVATION D'UN NOM D'USAGE SUITE À UN DIVORCE (documents à ajouter au dossier)	
<input type="checkbox"/> Le jugement de divorce ou autorisation écrite de l'ex-époux (si autorisation écrite, merci de fournir la copie du titre d'identité de l'ex-époux)	
DANS LE CAS D'UN VEUVAGE	
<input type="checkbox"/> Un acte de décès de l'époux	

RENOUVELLEMENT POUR LES PERSONNES MINEURES

- Un titre d'identité original du responsable légal présent au RDV
- Une autorisation parentale du responsable légal non présent au RDV + une copie de son titre d'identité

Aucun timbre fiscal à prévoir pour la première demande ou le renouvellement d'une carte nationale d'identité (sauf en cas de perte ou de vol)

- Un timbre fiscal de 42€ (de 15 à 17 ans)
- Un timbre fiscal de 17€ (de 0 à 14 ans)

EN CAS DE RÉSIDENCE ALTERNÉE DE L'ENFANT MINEUR (documents à ajouter au dossier)

- Un justificatif de domicile du 2e responsable légal
- Le jugement concernant la garde ou une attestation sur l'honneur d'un accord à l'amiable
- La copie des titres d'identité des deux responsables légaux

EN CAS D'AJOUT D'UN NOM D'USAGE (documents à ajouter au dossier)

- Une autorisation écrite et signée par les deux responsables légaux + un titre d'identité
Attention : il est nécessaire d'indiquer l'ordre du nom d'usage choisit - ex : Durand Dupont ou Dupont Durand
- Le consentement de l'enfant (si celui-ci a plus de 13 ans)

LES NORMES POUR LES PHOTOGRAPHIES COULEURS :

- Photos en couleurs récentes de moins de 6 mois et identiques (ne pas les couper pour le RDV)
- De face, tête nue (sans ornement dans les cheveux, oreilles, front et cou dégagés et pas de boucle d'oreilles ni de lunettes)
- Format 35mm x 45mm avec fond gris clair (le fond blanc est INTERDIT)
- Photos scolaires refusées
- Ne pas fournir des photos déjà utilisées pour un précédent titre d'identité

À NOTER :

La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt et du retrait de la pièce.

POUR LES ENFANTS MINEURS :

- Lors du dépôt du dossier, la présence du mineur accompagné de l'un de ses parents est **OBLIGATOIRE**.
 - Lors du retrait du dossier, la présence de l'enfant de plus de 12 ans est **OBLIGATOIRE** pour la prise d'empreintes.
- SEUL LE PARENT QUI A FAIT LA DEMANDE PEUT RÉCUPÉRER LE TITRE**
- **Pour tous dossiers incomplets ou tout retard au RDV : le RDV ne sera pas honoré.**
 - Vous devrez reprendre RDV en ligne. Aucun report ne sera possible auprès du service.**

DÉLAI DE CONSERVATION DES PASSEPORTS ET CNI EN MAIRIE :

Les passeports sont conservés en mairie pendant 2 mois et demi. Passé ce délai, l'Agence Nationale des Titres Sécurisés les annulent automatiquement. La mairie n'a aucun moyen d'intervention et n'en est pas tenue responsable. Une nouvelle demande de titre devra être établie et un nouveau timbre fiscal devra être fourni.



PHOTOS CONFORMES
DOCUMENTS OFFICIELS
CONSIGNES À RESPECTER

1. VÉRIFIEZ LA PROPRETÉ DE LA VITRE

2. TENEZ-VOUS DROIT

3. VISAGE DÉCOUVERT

Pas de mèche sur le front - oreilles et cou dégagés



4. TÊTE NUJE

Pas de chapeau, serre-tête ou barrette



5. LES CHEVEUX NE DOIVENT PAS SORTIR DU CADRE



6. PAS D'ACCESSOIRES

Pas de lunettes, boucles d'oreilles ou piercing



7. VISAGE DE FACE, YEUX OUVERTS, DANS L'OVALE

du menton au sommet du crâne



8. REGARDEZ DEVANT VOUS SANS SOURIRE

Bouche fermée, visage neutre



9. APORTEZ LA PLANCHE COMPLÈTE À VOTRE MAIRIE

